

Partie 3

Vous trouverez **ICI** mon commentaire à la délibération
DU conseil municipal du 30 septembre 2019
portant sur la convention de maîtrise foncière opérationnelle
entre L'EPFL, la société LOGIEST et la commune
pour la réalisation d'un pôle santé et habitat rue de Metz

Pourquoi ce spécial ? Je démontre que le maire utilise
les moyens de la commune et surtout les fonds de la
commune dans le cadre de
sa prochaine campagne municipale.

N° 10 – PATRIMOINE : Convention de maîtrise foncière opérationnelle entre L'EPFL, la société LOGIEST et la commune pour la réalisation d'un pôle santé et habitat rue de Metz

Rapporteur : M. BLANCHARD

Notre commune, bourg centre chef-lieu de canton de près de 5 500 habitants, fait face depuis quelques années, comme la plupart des villes commerçantes, à une évasion du commerce local de centre-ville.

Consciente du problème notre collectivité a effectué en 2018 une opération de revalorisation des commerces rue de Metz avec l'objectif de développer l'attractivité commerciale du centre-ville en offrant aux commerçants locaux un cadre de travail attractif et agréable et en proposant aux clients des conditions idéales pour effectuer leurs achats : stationnement à proximité des magasins, embellissement des trottoirs avec un effort qualitatif important effectué dans le choix du mobilier urbain : corbeilles de propreté, bancs, barrières et potelets, bacs à fleurs, bacs à arbres, candélabres qualitatifs, nouvelle signalétique, ...

Ce programme d'un montant total de 452 700 € TTC a bénéficié de subventions et dotations conséquentes (295 680 € soit 78,38 %) provenant de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Moselle et du District Urbain de FAULQUEMONT.

Il est par ailleurs parfaitement complémentaire au dispositif d'Aide Districale à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises (ADICAPE) qui encourage le développement des commerces de proximité.

La réhabilitation de la rue de Metz étant désormais achevée, il subsiste un immeuble inhabité depuis des années en centre-ville qui est la propriété LOEB située entre le Crédit Mutuel et la boulangerie BOIZET.

Soucieuse de faire avancer les choses la commune a sollicité l'aide de Mme le Sous-Préfet de FORBACH qui a permis la rencontre de divers partenaires susceptibles de débloquer ce dossier : le bailleur social LOGIEST, déjà implanté à FAULQUEMONT et prêt à porter ce projet d'initiative publique. L'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) susceptible d'acquérir le bien et de le revendre à LOGIEST en diminuant le prix de cession d'une minoration foncière financée par une participation des Fonds Régional d'Intervention Foncière (FRIF).

Le projet LOGIEST prévoit en rez de chaussée un niveau dédié aux activités de santé : vacations de médecins spécialistes : urologue, pneumologue, diabétologue, gastro-entérologue, rhumatologue, radiologue ambulatoire,..., sages-femmes ainsi que la réalisation dans les étages de 17 logements.

Ce projet répond parfaitement aux besoins de la commune : implantation d'une structure de santé pluridisciplinaire permettant une offre spécialisée de services de santé de proximité sur FAULQUEMONT et proposition de nouveaux logements en centre-ville commerçant, notamment pour les seniors en recherche d'hébergement à proximité des commerces.

Il fait l'objet d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle tripartite entre l'EPFL, LOGIEST et la commune.

En conséquence, je vous propose de suivre l'avis à l'unanimité de votre commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation qui s'est réunie le 17 septembre 2019 et de :

- 1) de **VALIDER** les termes de cette convention de maîtrise foncière opérationnelle.
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

-O-

DISCUSSION

Mme ZANNIER se réjouit de voir que ce projet avance bien. Il est situé à un endroit emblématique et il convenait de faire quelque chose. Cela répond vraiment à un besoin pas exclusivement pour FAULQUEMONT mais aussi pour FAULQUEMONT en tant que bourg-centre.

Mes commentaires : En révélant que « *ce projet avançait bien* », la conseillère municipale ZANNIER était donc informée de celui-ci. La complicité de madame ZANNIER et de monsieur BIANCHIN ne manque pas d'interpeller.

Pourquoi tous les autres conseillers, y compris ceux de la majorité, n'ont jamais été associés à ce projet ?

Nous les élus, pourtant concernés puisqu'on nous demande d'approuver par nos votes ce projet, avons découvert celui-ci le jour du conseil municipal.

Les échanges qui suivent, relatifs à ces débats, démontrent une certaine complicité entre seulement BIANCHIN/BLANCHARD/ZANNIER (*députée du parti politique La République En Marche -LREM*) et excluant de facto tous les autres conseillers.

M. le Maire rappelle que ce projet était sur les tablettes depuis longtemps et que le groupe de Mme ZANNIER avait même soulevé la question lors d'un conseil municipal sur son devenir. Il avait expliqué alors que la commune était en pourparlers. Cela fait 5 ans que la commune travaille sur ce projet. Des études ont été faites.

Mes commentaires : Depuis 6 ans aucune étude sur ce projet n'a jamais été évoquée lors de conseils municipaux et pas davantage en réunions de commissions. Aucun dossier n'a jamais été soumis aux élus à ce sujet.

Les groupes d'opposition n'ont jamais été conviés à participer aux études.

Assisté de madame ZANNIER dans ses propos, Monsieur BIANCHIN se félicite d'avoir obtenu l'aide de Mme le Sous-Préfet pour trouver tous les partenaires pour que ce projet voie le jour.

Surprenante cette déclaration, alors que, renseignements pris, la compétence en matière de santé et d'installation des maisons de santé, ici ou ailleurs, est exclusive de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

On s'interroge face à une telle dissimulation, doit-on y voir encore des fins électorales ?

M. BONNET demande l'inscription intégrale de son intervention :

« Ce point interpelle autant par la rédaction de la délibération que sur la convention que vous nous demandez d'approuver. Ici, il s'agit, après l'acquisition d'un immeuble, d'un projet prévoyant 17 logements et d'une partie dédiée à des activités de santé.

J'ignore si tous mes collègues ici présents ont lu la convention, mais il me semble important d'en rappeler certains passages :

« En cas d'abandon de l'opération ou de défaut de Logiest, la commune se portera garant du rachat des biens ».

« Dans l'éventualité d'un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, l'EPFL informera la commune et Logiest afin de recueillir leur accord exprès pour la prise en charge des dépenses correspondantes ».

« Dans le cas d'une procédure d'expropriation, la commune devra confirmer à l'EPFL si elle poursuit la préemption après fixation du prix par le juge de l'expropriation et éventuellement la Cour d'Appel ».

« Engagement de la commune, article 5.3 : la commune s'engage à garantir le rachat des biens, en cas de défaut ou d'abandon de Logiest, sur l'EPFL ».

Article 6.1 détermination du prix de cession : le prix de revient est calculé sur la base des éléments suivants : prix d'achat de l'immeuble, auxquels s'ajoutent les frais accessoires : notaire, géomètre, publicités, indemnités d'éviction, impôts fonciers, frais d'études etc...

Article 7 durée de la convention et résiliation : « Logiest ou la commune, en cas de défaut ou d'abandon de Logiest sera tenue de rembourser les dépenses et les frais acquittés par l'établissement dans l'année suivant la décision de résiliation et au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la résiliation ».

En quoi ce projet est-il utopique ? Vous indiquez qu'une partie du projet permettrait les « vacations de médecins spécialistes : urologue, pneumologue, diabétologue, gastro-entérologue, rhumatologue, radiologue ambulatoire,..., sages-femmes ». Rien que ça. Il semblerait que vous ne lisiez pas la presse. Il y a quelques temps un médecin spécialiste mosellan poussait un coup de gueule sur ce type de réalisation affirmant qu'elles ne servaient à rien parce qu'on manque de médecins généralistes et de spécialistes. Les délais de rendez-vous auprès de ces spécialistes sont toujours de plus en plus longs, pensez-vous qu'ils auront encore le temps de venir à Faulquemont alors que leurs outils de travail se trouvent à Saint-Avold ou ailleurs ?

L'année dernière un projet similaire, pourtant porté par 25 professionnels de santé, pourtant préparé durant plus de 4 ans par un cardiologue réputé et une commune des environs, s'est vu refuser l'agrément par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il a été évoqué dans votre projet, « la présence du Groupe SOS avec l'Hôpital de Saint-Avoid ». Il semble que vous ne lisiez pas la presse. Dans celle d'hier, le directeur de cet hôpital présentait la réalisation d'une structure en annexe des services d'urgence, précisant bien « qu'aucun recrutement n'est prévu ». Pour que votre projet fonctionne, il faudra recruter des médecins. Nous savons tous que dans la situation actuelle nationale, nous n'en disposons pas, encore moins de spécialistes.

Ce sont les faulquinois qui supporteront les frais en cas d'échec.

Nous devrions nous réjouir qu'un tel projet puisse voir le jour. Si encore c'était le District Urbain de Faulquemont qui portait ce projet, il pourrait, et je dis bien « il pourrait », être crédible. Mais voilà, nous ne sommes pas dupes, ce projet n'existe en l'état que dans le seul but de vos fins électorales pour les prochaines élections municipales. Il est utopique et surtout opportuniste dans le cadre de la campagne municipale à venir. Nous ne serons pas surpris de voir dans quelques semaines un panneau sur les murs de ce bâtiment situé en plein centre-ville décrivant le projet dont vous saurez vous vanter et dont on ne sait pas aujourd'hui s'il verra le jour, la durée de la convention étant de 3 ans.

Dans le but de ces élections, votre souci n'est absolument pas les intérêts des faulquinois mais seulement celui d'être réélu. Pour cela vous n'hésitez pas à y mettre le prix, même à prendre le risque que cet argent sorte des poches des faulquinois.

Cette convention est tripartite entre la commune, l'EPFL et Logiest. Vendredi soir une réunion a eu lieu. Une personne était présente alors qu'elle n'est ni un représentant de Logiest, ni un représentant de l'EPFL, ni un élu (du moins pas encore, lorsqu'on sait que ce monsieur représente La République En Marche et devrait se trouver sur votre prochaine liste municipale). S'agissant de M. LABRE, je vous demande à quel titre il assistait à cette réunion ? »

M. BLANCHARD demande à M. BONNET l'objet de la réunion en question.

M. BONNET précise qu'il s'agit du sujet de l'immeuble LOEB.

M. BLANCHARD répond que la réunion du vendredi 27 septembre, à laquelle il assistait en tant qu'adjoint au maire, n'avait absolument pas pour objet l'immeuble LOEB.

Mme ZANNIER annonce qu'elle connaît bien le projet évoqué par M. BONNET. Il s'agit de CREUTZWALD. Elle précise que ce projet était un projet privé qui ne pouvait pas entrer dans les critères de l'agrément de l'Agence Régionale de Santé.

Mes commentaires :

Selon nos renseignements, la labellisation maison de santé pluridisciplinaire (MSP) nécessite que l'ensemble des conditions soient remplies.

Dans le cas où les conditions ne sont pas réunies, le porteur de projet est accompagné pour répondre aux recommandations et demandes du comité.

Les agences régionales de santé (ARS) soutiennent de tels projets via des aides à différents stades du projet (avant et après l'ouverture).

Cet accompagnement est soumis à conditions. Pour obtenir la labellisation, il faut respecter les critères, au nombre de 6, fixés par le cahier des charges des ARS.

En déclarant que le projet de la commune de Creutzwald « était un projet privé qui ne pouvait pas entrer dans les critères de l'agrément de l'Agence Régionale de Santé », madame ZANNIER se trompe sur ce dossier qu'elle déclare pourtant « bien connaître ». Ce projet n'était pas privé mais bien porté par la commune de Creutzwald. Ce n'est donc pas pour la raison énoncée par madame ZANNIER que le projet de Creutzwald n'a pas vu le jour.

M. BONNET estime que les professionnels évoqués ne viendront pas dans notre ville. Il ne voit pas un radiologue s'installer à FAULQUEMONT.

Mme ZANNIER répond que ce type de projet s'est déjà monté ailleurs.

Mes commentaires : Avec cette dernière déclaration, madame ZANNIER se garde bien de citer les noms d'autres communes.

M. BONNET se montre sceptique et propose d'en reparler dans un an. Pour lui ce n'est que de l'esbroufe. Il serait ravi que cela puisse exister mais à condition que ce projet soit pris en charge par le District Urbain (DUF).

M. BLANCHARD demande à M. BONNET de ne pas dire ce qu'il ne croit pas lui-même. Il estime que ce dernier serait malade si ce projet aboutissait : tous ses dires le prouvent : M. BONNET souhaite que tout rate sur FAULQUEMONT.

M. BONNET demande pourquoi le DUF ne s'intéresse pas à ce genre de projet.

Mme ZANNIER explique qu'il existe un problème de compétences.

M. BONNET se demande pourquoi le DUF ne serait pas compétent.

Mes commentaires : Monsieur BLANCHARD essaie de reprendre la main comprenant que nous n'étions pas dupes. C'est en effet au DUF de porter ce projet et ce d'autant plus que le DUF, comme vous pourrez le lire à la fin de ce compte-rendu, a obtenu la compétence en matière médicosocial lors du Conseil Communautaire du 04 septembre 2019.

Depuis cette date, le DUF a inscrit cette compétence dans ses statuts « *au titre de la politique de la santé d'intérêt communautaire* ». Messieurs BIANCHIN, MICHEL, NOMINE, mesdames LOUIS et MUHAR, le savent bien étant comme moi conseillers communautaires.

Si madame ZANNIER avait lu l'ordre du jour de ce conseil municipal, elle aurait découvert que le DUF a cette compétence depuis le 4 septembre 2019, soit 26 jours avant ce conseil et n'aurait pas fait cette déclaration concernant le DUF : « *il existe un problème de compétences* ».

Si effectivement, il existe un problème de « compétence », il ne situe pas au niveau du DUF.

Cette prise de compétence concerne uniquement la politique de santé d'INTERET COMMUNAUTAIRE portée par les Communes.

Monsieur BIANCHIN fait de ce dossier un projet purement communal pour répondre à une problématique qu'il qualifie de « purement faulquinoise ».

Sauf que la problématique n'est absolument pas que faulquinoise mais bien d'un INTERET COMMUNAUTAIRE et concerne au moins les 33 communes du DUF.

D'autant plus surprenant que le maire BIANCHIN, qui s'imaginait être le prochain président du District Urbain de Faulquemont (DUF), démontre une absence totale d'esprit communautaire.

Encore plus surprenant, Madame ZANNIER semble ne pas avoir pris la mesure qu'en tant que députée, son secteur de compétence s'étendait sur toute la 7^{ème} circonscription (voir carte ci-dessous). Ne devait-elle pas se démentir pour que ce projet serve l'INTERET COMMUNAUTAIRE à minima ?

En plus de leurs fonctions respectives au sein de la commune, le maire BIANCHIN, ses adjointes LOUIS, MUHAR, le maire délégué de Chémery MICHEL siègent également en tant que conseiller districale (DUF). Pourquoi n'ont-ils pas corrigé l'affirmation de madame ZANNIER (le DUF n'est pas compétent) alors qu'ils étaient présents lors de ce conseil communautaire du 4 septembre 2019 et ont approuvé cette compétence districale. Pourtant tous auraient dû intervenir dans cette partie du débat pour défendre les valeurs de l'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Carte de la 7^{ème} circonscription de Moselle, territoire de la députée ZANNIER.



M. BLANCHARD souhaite revenir sur la forme du début de l'intervention de M. BONNET où ce dernier disait ignorer si tous les collègues présents avaient lu la convention. Il explique à M. BONNET, sous couvert de Mme BEAUCOUR présente lors de la commission Urbanisme – Patrimoine – Règlementation, qu'il a attiré l'attention des membres de la commission sur les points de cette convention. Il a ainsi dit et répété qu'il y avait un risque que la commune soit obligée de racheter si le projet ne se faisait pas. Tous les membres présents étaient d'accord pour dire qu'il faut de temps en temps prendre des risques.

M. BONNET rappelle à M. BLANCHARD que tous les conseillers ici présents n'ont pas participé à cette commission.

M. BLANCHARD répond que ceux qui ont participé à cette réunion, s'ils sont honnêtes, confirmeront qu'ils ont été informés de ce risque.

M. BONNET ne remet pas cela en cause.

M. BLANCHARD poursuit en précisant qu'il pense que les autres conseillers ont pris connaissance de la convention qui était jointe en annexe de ce point.

M. BONNET répond qu'il le souhaite et précise qu'il a simplement posé une question.

M. BLANCHARD lui répond à son tour qu'il n'est pas sûr que M. BONNET le souhaite. Il estime que ce dernier n'a pas posé une question mais insinué que les collègues n'avaient pas lu la convention.

M. BONNET rappelle qu'il a simplement dit qu'il ignorait si tous ses collègues ici présents avaient lu la convention et laisse le soin à M. BLANCHARD d'interpréter ses propos comme il l'entend.

M. BLANCHARD confirme qu'il les interprète comme il a envie de les interpréter.

Mes commentaires : Comment monsieur BLANCHARD peut-il affirmer que tous les conseillers ont pris connaissance du risque du rachat par la commune (180 000€), alors que plusieurs d'entre eux décachetaient seulement au moment de leur installation dans la salle l'enveloppe contenant l'ordre du jour du conseil ?

Pourquoi, ce risque de rachat par la commune n'est-il pas rappelé lors de ce conseil ? Ce n'est pas monsieur BLANCHARD qui prend le risque mais la commune composée des faulquinois et des chémerois ?

Si je n'avais pas évoqué ce risque, il serait passé sous silence. Ainsi, même les lecteurs des comptes-rendus des conseils municipaux, qui n'ont pas accès aux pièces jointes, mais seulement aux comptes-rendus, ne l'auraient jamais su. Fallait-il que ce soit gardé sous silence ?

En matière de risques, monsieur BLANCHARD oublie, alors qu'il était Directeur Général et des Services de la ville de Faulquemont, qu'il est à l'origine du montage du dossier de création du lotissement Les Vignes, lotissement pour lequel on rembourse encore aujourd'hui des emprunts.

En matière de risques, monsieur BLANCHARD oublie, alors qu'il était Directeur Général et des Services de la ville de Faulquemont, l'affaire des prêts dits toxiques, que la commune a contacté sous ses recommandations. Emprunts que la commune continue à payer à des taux faramineux et pour lesquels sur son conseil, encore, le conseil municipal n'a pas saisi la justice comme d'autres communes de France l'ont fait.

En matière de risques, monsieur BLANCHARD, toujours en tant que Directeur Général et des Services de la ville de Faulquemont, n'a jamais répondu au périodique LE HERISSON lorsque celui-ci, dans un de ses articles, l'interpellait sur le coût des arbres plantés lors de la réalisation de la place du Marché, chaque arbre facturé à 50 000 francs. Ce dossier était pourtant suivi par monsieur BLANCHARD. ...

Plusieurs colistiers de monsieur BLANCHARD ignoraient ce risque de rachat par la commune avant que je ne l'évoque.

En mode OFF, quatre d'entre eux me l'ont confirmé.

Un des colistiers de monsieur BLANCHARD m'a communiqué l'extrait du compte-rendu de la réunion urbanisme évoquée par l'adjoint BLANCHARD (voir ci-dessous).

Les propos que monsieur BLANCHARD prête à ses colistiers (*il y a un risque que la commune soit obligée de racheter si le projet ne se faisait pas. Tous les membres présents étaient d'accord pour dire qu'il faut de temps en temps prendre des risques*) ne figurent nulle part. Cette clause n'est pas évoquée dans ce compte-rendu ainsi que le prétend monsieur BLANCHARD.

7. Signature d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle Commune de FAULQUEMONT et Logiest-EPFL

Un projet de démolition-reconstruction permettant la création d'un pôle de santé et de 17 logements en lieu et place des immeubles « LOEB » 10 et 12 rue de Metz a été lancé par LOGIEST.

Le financement du projet serait assuré via un dispositif (le Fond Régional d'Intervention Foncière (FRIF)) mis en place par l'Etat et la Région en partenariat avec l'EPFL.

Ce fond est destiné aux programmes de redynamisation des centre villes des villes moyennes telles que FAULQUEMONT permettant ainsi le maintien de la population en secteur rural. Ce dispositif concerne plus particulièrement la réalisation de logements sociaux.

L'EPFL se chargera de gérer et d'acquérir les biens des parcelles cadastrées section 01 n° 177, 178, 179, 290 et 303 à FAULQUEMONT pour les revendre à LOGIEST.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé de signer une convention de maîtrise foncière opérationnelle entre la commune de FAULQUEMONT et le porteur du projet, LOGIEST.

Ce secteur du centre-ville de FAULQUEMONT méritant d'être réhabilité, Monsieur BLANCHARD propose donc aux membres présents de signer ladite convention avec LOGIEST.

Avis favorable à l'unanimité des membres de la commission.

Madame BEAUCOUR demande qui a décidé pour le pôle de santé.

Monsieur BLANCHARD répond que c'est un projet communal pour permettre à des médecins spécialistes de s'implanter sur la commune (projet en coopération avec le Groupe SOS et Logiest).

Madame BEAUCOUR demande si une personne en particulier en mairie suit le projet.

Monsieur BLANCHARD répond que c'est Monsieur le Maire en personne qui assiste aux réunions.

Mme ZANNIER rappelle à M. BONNET qu'il doit connaître l'EPFL qui est un opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques.

Mes commentaires : La compétence, mot évoqué par madame ZANNIER quelques lignes plus haut, aurait exigé d'elle qu'elle donne au moins la mission de cet organisme qui est de, dans notre cas, donc pour la commune, « *de procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Il peut aussi effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, participer à leur financement* ».

Dans ce cas, pourquoi les études n'ont-elles pas été présentées lors de ce conseil ?

Pourquoi, des représentants des groupes d'opposition n'ont pas été associés à ce projet ?

M. BONNET la coupe en expliquant que ce projet comporte un risque.

M. BLANCHARD lui répond qu'on prend toujours un risque quand on fait quelque chose.

Mes commentaires : Ce n'est pas monsieur BLANCHARD qui prend le risque mais la commune composée des faulquinois et des chémerois.

M. BONNET ne voit pas des spécialistes mentionnés dans la délibération s'installer à FAULQUEMONT. Il n'y croit pas. Il revient également sur l'article de presse du dimanche 29 septembre où le Directeur de l'Hôpital de Saint-Avold explique qu'il ne recrutera pas pour le projet relatif au service des Urgences.

M. BLANCHARD rappelle à M. BONNET que les spécialistes mentionnés dans la délibération ne font pas d'urgences.

M. BONNET précise qu'il parle du recrutement.

Mes commentaires : N'est-ce pas le maire BIANCHIN qui a laissé partir le radiologue qui avait son cabinet rue de Metz à Faulquemont ? Celui-ci partant à la retraite cherchait à vendre son cabinet et le matériel s'y trouvant. Malheureusement, il n'a pas trouvé d'acheteur.

Comme cela s'est fait dans d'autres communes, monsieur BIANCHIN, monsieur BLANCHARD et leur équipe auraient pu acheter ce matériel jusqu'à trouver un professionnel désireux de s'installer en lui cédant le matériel à rembourser en plusieurs mois.

Aujourd'hui, Faulquemont aurait ENCORE son radiologue.

Faulquemont a mis eu son gynécologue.

M. BOURNINE explique que les soucis du Directeur de l'Hôpital de Saint-Avold viennent de la présence d'une clinique privée sur le territoire de Saint-Avold induisant que le plan d'aménagement de santé sur la Moselle ne prévoit pas le développement de l'hôpital du groupe SOS.

Mes commentaires : On ne comprend pas trop le rapport de l'intervention de monsieur BOURNINE avec le sujet qui nous intéresse.

M. BONNET demande à M. BOURNINE de ne pas rêver sur la présence de spécialistes à FAULQUEMONT à la fin de l'année prochaine.

M. BOURNINE lui répond que ce n'est pas aussi simple que cela.

M. le Maire explique à M. BONNET que la venue de spécialistes prend du temps mais que ce projet se fera sous une forme ou sous une autre. Il annonce que d'autres projets se feront également. Il précise à M. BONNET qu'il l'attendra sur ces points pour critiquer à nouveau tout ce qui se fait à la commune

M. BONNET se défend de critiquer et se dit simplement réaliste. Il rappelle la maison de santé promise à proximité du WELDOM.

M. le Maire répond à M. BONNET que ce projet était privé.

M. BONNET demande alors pourquoi ce projet figurait dans le projet de campagne de M. BIANCHIN.

M. le Maire répond à M. BONNET qu'il rêve. Il reproche à ce dernier d'avoir toujours été négatif et de critiquer systématiquement tout depuis 12 ans. Il invite M. BONNET à venir le voir s'il a des doutes ou des questions à poser au lieu d'écouter tout ce qu'on lui raconte.

Mes commentaires : Photo : Projet de monsieur BIANCHIN sur ses bulletins de campagne de 2014. On peut encore voir ce panneau aujourd'hui, 3/11/2019, rue de Tritteling, en face des bureaux de l'hôtel communautaire.



M. BONNET lui répond que ce n'est pas lui qu'il viendra voir.

M. le Maire reproche également à M. BONNET d'avoir essayé de semer la zizanie, au sein même du conseil municipal, certaines personnes ne venant plus y travailler à cause de lui.

Mes commentaires : Ainsi, ce serait donc à cause de moi que, sans les citer, plusieurs colistiers du maire BIANCHIN ne viendraient plus au conseil municipal ?

Certains n'y sont venus que deux ou trois fois, le record étant un des colistiers du maire venu qu'une seule fois.

Dans ce cas, pourquoi le maire BIANCHIN n'a-t-il pas exigé leur démission, ainsi que je le fis moi-même pour une de mes colistières absente plusieurs mois durant à la fois aux conseils municipaux et aux commissions ?

Pourquoi le maire a-t-il toujours refusé les démissions de ses colistiers ainsi que me l'écrivait l'un d'eux ?

Malgré les démissions refusées, les élus ont persisté à ne plus répondre aux convocations des commissions, du conseil municipal et sont systématiquement excusés pour leurs absences.

Pourquoi ces élus municipaux n'ont-ils pas jugé nécessaire de démissionner, en précisant les raisons, en l'occurrence celle indiquée par le maire : « BONNET sème la zizanie. Il ne fait rien que nous embêter » ?

D'autant plus que leurs démissions auraient permis aux suivants de prendre leur place.

Il conclut en demandant à M. BONNET de ne plus ouvrir sa bouche si c'est pour être négatif. Il lui reproche enfin de ne pas avoir fait avancer la commune mais d'avoir au contraire tenté de freiner tous les projets présentés.

M. le Maire reprend l'exemple de la médiathèque. Il annonce que M. BONNET avait pourtant lui-même proposé de la faire à l'emplacement actuel et affirme avoir un écrit qui le prouve qu'il transmettra à tous les conseillers municipaux.

M. le Maire provoque une interruption de séance pour aller chercher le document.

A son retour M. le Maire donne lecture d'un passage d'un tract de la liste « Patrick Bonnet et son équipe » de 2008 : « En vieille ville nous nous engageons à mener à bien un projet de rénovation de l'ancienne mairie ... La bibliothèque pourrait y être aménagée »

M. BONNET explique qu'il parlait de la bibliothèque qui existait en face et que M. le Maire le savait parfaitement

M. le Maire répond qu'il sait ce qu'il lit. Les écritures sont là.

Pour conclure il invite M. BONNET à trouver les bonnes informations et les bons justificatifs quand il dit quelque chose. Il répète à M. BONNET que s'il manque de renseignements il est prêt à le recevoir pour les lui donner.

Mes commentaires : Ci-après le document que le maire BIANCHIN a déclaré être un de mes tracts de campagne de 2008. Il a communiqué ce document à tous ses colistiers.

Liste Patrick BONNET et son équipe

Voici ce que je vous propose pour les 6 années à venir :

Quelques uns de ces projets extraits de mon programme :

A la cité :

- ❖ Réhabilitation des aires de jeux et du plateau d'activités de la Clairière et du parcours de santé, installation d'une aire de jeu rue de la Garonne
- ❖ Mise en place d'un marché tous les 15 jours sur la place du Bas Steinbesch
- ❖ Retour des festivités en alternance avec le reste de la ville (fête des mineurs, Saint Nicolas en char, fête foraine)
- ❖ Mise en place d'une navette pour les seniors pour se rendre au marché, à la bibliothèque ...
- ❖ Prise en compte de la Cité dans le plan de salage des routes, la rénovation des voiries

En Vieille Ville, nous nous engageons à mener à bien un projet de rénovation de l'ancienne mairie et des deux maisons mitoyennes en transformant l'ensemble en logement pour les seniors avec des espaces de convivialité et de réunion accessible à tous. La bibliothèque pourrait y être aménagée.

Des places de parking seront aussi prévues. Des espaces pour petits et grands (jeux et bancs) seront installés rue de Pontpierre (en face du garage Croissant).

Ailleurs dans Faulquemont, et pour tous :

- ❖ Aménagement urbain, de travaux de voirie. (parking de la Gare...)
- ❖ Modification concertée de la répartition des élèves dans les écoles
- ❖ Développement des activités péri scolaires
- ❖ Amélioration des services de restauration et de transport scolaire
- ❖ Création d'un Office Municipal des Sports et la concrétisation de projets structurels (terrain synthétique, maison des associations...)
- ❖ Mise en sécurité du parking de l'école du Bas Steinbesch et la remise en état des abords de l'école du Stade
- ❖ L'aménagement d'un espace paysager sur le terrain (près de la mairie, en face des services techniques) et une étude pour la réhabilitation de la synagogue

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Ci-dessous la page 3 de mon document de campagne de 2008 (trptyque) distribué dans toute la ville. Il ne ressemble en rien à celui du dessus. J'ai envoyé cette photo à tous ses colistiers, accompagnée du texte suivant :

Bonsoir

Vous voudrez bien m'excuser d'avoir pris autant de temps à vous répondre, mais je devais obtenir l'ensemble des documents issus de ma campagne municipale de 2008 auprès de l'administration à laquelle ils avaient été remis à cet époque.

Nous ne comprenons pas très bien ce qu'est venu faire le sujet de la médiathèque et encore moins un « document de campagne de 2008 » supposé m'appartenir, au cours du conseil municipal du 30 septembre 2019 alors que la délibération portait sur « *la convention de maîtrise foncière opérationnelle entre L'EPFL, la société LOGIEST et la commune pour la réalisation d'un pôle santé et habitat rue de Metz* ».

Si ce document a pu être effectivement retiré de ma campagne 2008, il apparaît comme un document de travail, une base de réflexion avec mon équipe.

D'ailleurs, au vu de sa présentation (brouillon), il n'aurait jamais été diffusé tel quel.

Je vous invite à comparer la page 3 de notre triptyque distribué en 2008 dans toutes les boîtes à lettre de la commune de Faulquemont et Chémery-Lés-Faulquemont.

Je tiens à votre disposition les originaux de mes documents de campagne.

Patrick BONNET

Le 10/11/2019

Nos engagements pour les 6 années à venir...

■ SCOLARITE et JEUNES

- **Installer un Conseil Municipal des Enfants**
- Améliorer les services rendus aux familles (restauration et transports scolaires)
- Définir dans la concertation le découpage de la ville pour l'affectation dans les différentes écoles primaires et maternelles de la ville
- Poursuivre les efforts d'équipement des écoles primaires (mobilier, jeux, informatique..)

■ FINANCES-PERSONNELS

- Renforcer et réorganiser l'équipe d'agents municipaux et la police municipale pour l'entretien et la sécurité de notre ville (espaces verts, sorties des écoles...)
- Gérer les finances communales de manière pertinente et raisonnée
- Chercher des financements variés pour mener une politique de travaux ambitieuse sans augmenter la fiscalité
- **Réaliser une économie substantielle (environ 20 000 € par an, 120 000 € sur un mandat) en ne nommant que cinq adjoints au maire au lieu de huit actuellement, Une partie de cette somme servira à diminuer le coût de la restauration et des transports scolaires.**

■ SPORTS et CULTURE

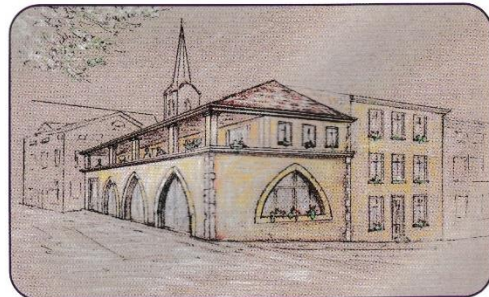
- Améliorer et réhabiliter les installations existantes (plateaux sportifs, plan d'eau, parcours de santé, la Clairière),

développer les aires de jeu, les City Stades, créer un Club house, aménager un terrain extérieur de Tir à l'Arc

- Promouvoir une politique culturelle de qualité accessible à tous (**projections de cinéma en plein air, retour des théâtres de rues...**)
- Apporter une aide soutenue aux associations sportives avec la **création d'un Office Municipal des Sports** en partenariat avec le commerce, l'artisanat et les entreprises locales.
- Equiper les structures sportives de défibrillateurs

■ URBANISME - CADRE de VIE - TRAVAUX

- **Aménager l'Ancienne Mairie et les deux bâtiments mitoyens en résidence seniors**



- Créer une salle des fêtes polyvalente
- Sécuriser le parking de l'école du Bas Steinbesch, l'entrée du lotissement les Vignes...
- Aménager un chemin de promenade le long de la Nied
- Mener une politique de réhabilitation de l'ensemble des voiries

Mon projet de l'ancienne mairie (aujourd'hui médiathèque) porté avec mon ancienne équipe n'est pas celui que celui que monsieur BIANCHIN a présenté. Alors

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 contre (MM. BONNET*, FRESNOY et Mme BEAUCOUR) les propositions du rapporteur.*

Cette partie était indiqué dans la rubrique divers :

Le DUF a bien la compétence SANTE depuis le 4 septembre 2019

DIVERS

*** Informations districales**

2/ LE MEDICO-SOCIAL

- **Extension de la compétence du DUF en matière de médicosocial lors du Conseil Communautaire du 04 septembre dernier**

LES STATUTS DU DUF INTEGRERONT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- 1/ L'Elaboration du contrat local de santé ou schéma équivalent
- 2/ La Possibilité d'attribution d'aides pour l'installation ou la reprise de locaux professionnels de santé sur le territoire du DUF
- 3/ La Possibilité de construire ou de subventionner la réalisation d'infrastructures et d'équipements médico-sociaux dans le but de maintenir des services de proximité
- 4/ L'Accompagnement éventuel des actions de l'Etat en matière de santé